

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Compte rendu du conseil municipal du 09 septembre juillet 2020**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
04/09/2020	11/09/2020	En exercice : 19
de la délibération n°05)		Présents : 19 (18 à partir
		Votants : 19

*L'an deux mil vingt*

*Le 09 septembre à 20 Heures 00, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni en en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVÉ, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, BOURGEOIS Anne, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, SACHET Elodie (excusée à partir de la délibération n°05), DURET François.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : néant

**ABSENTS** : néant

**POUVOIR** : Elodie Sachet donne pouvoir à Laëtitia Jouaux à compter de la délibération n°05

**Mme Peggy BOULET a été élue secrétaire de séance**

**N° 01-07-2020 – Mise en place d'une caution – Foyer sportif**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la gestion du foyer sportif, propriété de la Communauté de Communes, et que cette salle est donc mise à disposition de particuliers et d'association selon une tarification spécifique.

Le conseil municipal a validé par délibération du 13 novembre 2019 le règlement et la convention relatifs à la location de ce foyer sportif.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite modifier ces documents en instaurant une caution pour l'utilisation de ce foyer puisque la Commune y a installé des biens mobiliers pour les utilisateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Fixe** à 300€ la caution demandée à l'occasion de la mise à disposition du foyer sportif,

**Autorise** monsieur le Maire à modifier en ce sens le règlement d'utilisation de la salle ainsi que la convention de mise à disposition.

**Autorise** monsieur le Maire à procéder, après états des lieux d'entrée et de sortie, à l'encaissement de tout ou partie de cette caution en cas de dommage sur le bâtiment ou le matériel s'y trouvant.

**N° 02-07-2020 – Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique – bâtiments municipaux**

Monsieur le Maire rappelle que la fibre optique est en cours de déploiement sur la Commune. Dans certains bâtiments municipaux il est nécessaire de procéder à un changement des lignes ou à leur entretien.

A cette fin, le syndicat Mégalis, chargé du déploiement de la fibre en Bretagne, sollicite l'autorisation d'intervenir sur les lignes dans les bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération.

### **N° 03-07-2020 – Garantie d'emprunt - OGEC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune est saisie d'une demande de l'OGEC visant à garantir 50% d'un emprunt.

Il précise que l'emprunt à garantir vise à financer les travaux d'extension de l'école privée St Anne.

Monsieur le Maire présente l'emprunt à garantir :

Nature : Economie sociale

Montant de l'emprunt : 330 000€

Organisme prêteur : Crédit Mutuel de Bretagne

Echéance : mensuelle

Durée du prêt : 20 ans

Taux de base : 1.25% fixe

Taux effectif global : 1.2626% l'an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 1 vote contre et 17 voix pour)

**Décider** d'accorder la garantie de la Commune de Bazouges la Pérouse pour le remboursement de la somme de 165 000€ représentant 50% d'un emprunt que l'OGEC se propose de contracter pour l'extension de l'école privée auprès du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions précisées ci-dessus.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Bazouges la Pérouse s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Bazouges la Pérouse s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Autoriser** monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel de Bretagne et l'emprunteur.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 04-07-2020 – Modification tarif d'acquisition – bâtiment**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition des parcelles section AB 717, 715 et 610 pour une superficie totale de 699m<sup>2</sup> dont environ 280m<sup>2</sup> de bâti.

Cet accord d'acquisition voté lors du conseil du 15 mai 2019 avait été pris pour un montant de 25 000€. Un engagement moral avait été pris pour une acquisition de matériels restant dans le bâtiment pour 5 000€.

Depuis, l'acquisition n'a pas encore eu lieu, la Commune demandant que le bâtiment soit livré vide de tout élément. En effet une réévaluation du matériel présent démontrait le peu d'intérêt pour les services municipaux.

En conséquence, les vendeurs ont demandé à conserver le montant de l'enveloppe globale de 30 000€ ce qui nécessite un nouveau vote afin d'autoriser monsieur le Maire à acquérir les parcelles susmentionnées au prix de 30 000€.

Cette acquisition permettra d'agrandir l'espace destiné aux services techniques municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Modifie** le prix d'acquisition des parcelles AB 717, 715 et 610 en le fixant à 30 000€

**Autorise** monsieur le Maire à procéder à l'acquisition et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N° 05-07-2020 – Délégations au Maire – ajout d'une délégation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a délibéré le 10 juin dernier pour la délégation de plusieurs compétence au titre de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire expose qu'il sollicite aujourd'hui de la part du conseil municipal l'ajout d'une délégation à savoir l'alinéa 26 de ce même article.

Celui-ci concerne la possibilité pour le Maire, si délégation du conseil municipal, de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Il convient au conseil municipal, s'il concède cette délégation, de fixer les conditions dans lesquelles le Maire peut l'exercer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**D'accorde** à monsieur le Maire, en complément des délégations précédemment accordées par délibération 09-04-2020 du 10 juin 2020, la délégation suivante :

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, en investissement comme en fonctionnement quel qu'en soit l'objet et le montant ;

**Ajoute** qu'en cas d'empêchement du Maire, cette délégation sera exercée par le suppléant du Maire

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 06-07-2020 – Taxe d'aménagement – vote du taux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commune doit régulièrement délibérer sur le taux de sa taxe d'aménagement.

Ce taux doit en effet être débattu au minimum tous les trois ans.

Par délibération du 23 octobre 2017, le conseil municipal a fixé le taux à 3% jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour les années à venir, il convient de délibérer sur le maintien de cette taxe, la création ou la suppression exonérations et abattements ainsi que sur le taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Maintien** la taxe d'aménagement au taux de 3%.

**Précise** que ce taux est fixé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

### **N° 07-07-2020 – Décision modificative n°1 au budget principal**

Monsieur le Maire expose la nécessité de soumettre à l'approbation du conseil municipal une modification du budget principal.

Il précise que cette décision modificative vise :

En opération réelle :

-prendre en compte les besoins de crédits pour le remplacement d'agents en arrêt et précise que ces crédits en dépense supplémentaires seront compensés par une recette équivalente en atténuation de charges (remboursement des traitements des agents par les assurances)

En opérations d'ordre :

-amortir les sommes versées à la communauté de communes au titre de l'attribution de compensation

-amortir des sommes liées à une renégociation de dette antérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** la décision modificative annexée à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 08-07-2020 – Demande de subvention DSIL – Extension de l'école publique**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un projet d'extension de l'école publique. Il rappelle également que pour financer ce projet, la Commune a sollicité plusieurs subventions auprès de divers partenaires institutionnels.

Par courrier du 31 juillet 2020, la Préfète a informé les Maires d'Ille et Vilaine de la création d'une part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à l'accompagnement de la relance dans les territoires.

Cette part exceptionnelle fait partie du soutien de l'Etat auprès des collectivités dans le cadre de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire précise que les règles d'attribution de cette part exceptionnelle de la DSIL semblent coïncider avec le projet municipal d'extension de l'école.

En conséquence, monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter, de rappeler son approbation au projet et de valider le plan de financement joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre et 18 voix pour)

**Sollicite** de la part de l'Etat, l'attribution d'une subvention au titre de la part exceptionnelle de la DSIL

**Rappelle** son approbation au projet

**Valide** le plan prévisionnel de financement, joint à la présente délibération.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 09-07-2020 – Demande de subvention Fonds Chaleur – Extension de l'école publique**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un projet d'extension de l'école publique. Il rappelle également que pour financer ce projet, la Commune a sollicité plusieurs subventions auprès de divers partenaires institutionnels.

Monsieur le Maire précise que lors des études de ce projet il est apparu que le changement de chaudière pouvait être une opportunité à ne pas manquer.

Après avoir présenté l'étude énergétique réalisée par le bureau d'étude en lien avec le conseiller en énergie partagé monsieur le Maire indique la possibilité de déposer auprès de l'ADEME une demande de subvention dans le cadre des fonds chaleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Sollicite** de la part de l'Ademe, l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de développement des énergies renouvelables animé par le Pays de Fougères – Fonds Chaleur,

**Approuver** le changement de chaudière afin de passer d'une énergie fuel à une énergie bois

**Valide** le plan de financement prévisionnel, joint à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N° 10-07-2020 – Attribution de subventions - associations**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté dans le budget, une enveloppe de 45 000€ dédiée aux subventions aux associations.

Il rappelle également qu'à ce jour 41 814€ ont été attribués.

Deux associations ont présenté des demandes de subvention.

Monsieur le Maire expose les demandes et demande au conseil de se positionner sur celles-ci

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 3 voix contre et 15 voix pour)

**Attribue** 500€ de subvention à la compagnie les 3 Valoches et 1 000€ à l'ACCA (association de chasseurs)

**Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N° 11-07-2020 – Autorisation de versement d'indemnité de stage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services techniques ont accueilli un stagiaire tout au long de l'année scolaire écoulée.

Afin de poursuivre sa formation, ce stagiaire qui entrera en Terminale professionnelle filière paysage, souhaiterait pouvoir réaliser ses périodes de stages au sein des services techniques municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que ce stage, de par sa durée, nécessite le versement d'une indemnité horaire d'un minimum de 15% de plafond de la sécurité sociale (soit 3.90€/heure, cout horaire 2020 de 26€).

Cette indemnité horaire est exonérée de charges tant qu'elle ne dépasse pas les 15% du montant plafond de la sécurité sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Valide** l'accueil d'un stagiaire au sein de services techniques municipaux.

**Fixe** le montant de l'indemnité horaire à 15% du plafond de la sécurité sociale

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire  
P.HERVÉ

N°d'ordre des délibérations : 01/07/2020 – 02/07/2020 – 03/07/2020 – 04/07/2020 – 05/07/2020 – 06/07/2020 – 07/07/2020 – 08/07/2020 – 09/07/2020 – 10/07/2020 – 11/07/2020

HERVÉ Pascal, Maire		JALLU Yann	
BONDIGUEL Nathalie, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		ALEXANDRE Pierre	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		LEGOUT Severine	
GUIBLIN Aline, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BOULET Peggy	
LE GONIDEC Guy 4 <sup>ème</sup> Adjoint		ROCHELLE Stéphane	
LANDAIS Fabienne 5 <sup>ème</sup> Adjointe		SAINT MLEUX Xavier	
GORON Rémy,		JOUAUX Laëtitia	
LAUNAY Chantal,		SACHET Élodie Excusée à partir de la délibération n°5, donne pouvoir à L. JOUAUX	
BRIAND Henri,		DURET François	
BOURGEOIS Anne,			